Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260330-D2026_42-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 Mars 2026

Date de convocation : 23/03/2026 **Date d'affichage : 23/03/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le 30 Mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Sébastien BUTEAU, Laurent BELLOIR, Christelle ROUSSIER, Ophélie FROTIN, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT, Yves LOUVEL ; conseillers municipaux.

Étaient absent(e)s excusé(es) : Mathieu JOHAN, Anne-Sophie FOURCROY (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Emmanuelle TALIGOT

35/330/42/2026
3- Objet : Délégation du Maire des fonctions d'état civil aux adjoints

Le Maire de la commune de TAILLIS

Vu le Code des communes, article L.2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉSIGNE comme délégués à l'Etat Civil les personnes suivantes dans l'ordre qui suit :

1. Monsieur CHAVROCHE Philippe ; 1er Adjoint
2. Madame CRUCHON Anne-Lise ; 2ème Adjointe
3. Monsieur Denis FROMONT ; 3ème Adjoint
4. Madame Solène MICHENOT ; 4ème Adjointe

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260330-D2026_42-DE

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 02.04.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE
Michel SAUVAGE

